

ACCIDENT
survenu à l'avion immatriculé F-BFQO

Evénement :	décollage manqué, collision avec le sol.
Causes identifiées :	prise en compte insuffisante des conditions de décollage du jour, décision inappropriée de poursuivre le décollage.

Conséquences et dommages : pilote et passager blessés, aéronef fortement endommagé.

Aéronef : avion Piper PA 12, moteur Lycoming O-235-C1 de 120 Ch, neuf.

Date et heure : jeudi 29 mai 2003 à 17 h 30.

Exploitant : privé.

Lieu : AD Monthelon (51)(privé), piste 22 non revêtue, 700 x 60 m, altitude : 750 pieds.

Nature du vol : voyage.

Personnes à bord : pilote + 1.

Titres et expérience : pilote, 48 ans, PPL de 1983, 422 heures de vol dont 15 sur type et 5 dans les trois mois précédents dont 4 sur type.

Conditions météorologiques : AD Reims Champagne, situé à 20 NM au nord du site de l'accident, à 17 h 00 : vent 030° / 6 kt, visibilité 12 km, FEW à 5 000 pieds, température 26 °C.

Circonstances

Le pilote, propriétaire de l'aéronef, décide d'entreprendre un vol à destination de Bar-le-Duc (55) avec un passager. Après avoir effectué les vérifications avant le vol, il démarre l'avion devant le hangar situé à proximité du début de la piste 22. Il explique qu'il décide de s'aligner une centaine de mètres après le seuil de la piste 22 car l'herbe lui paraît trop haute au début de celle-ci. Pendant le décollage, il constate que le roulement est plus long qu'à l'habitude, ce qu'il attribue à la température extérieure élevée. Après avoir mis l'aéronef en ligne de vol, le pilote parvient à décoller en bout de piste. L'avion s'élève très légèrement, franchit l'extrémité de piste et pénètre dans un champ de blé. Les roues et l'hélice heurtent les blés. L'avion passe en pylône et s'immobilise sur le dos.

Le pilote explique qu'il était persuadé qu'il réussirait à décoller et qu'il n'a donc pas envisagé d'interrompre le décollage. Il ne dispose pas du manuel de vol de cet avion. Il sait, par expérience, que ses performances permettent le décollage sur cette piste qu'il utilise régulièrement et qu'il entretient lui-même. La pente de la piste est pratiquement nulle. Il indique qu'il n'avait pas tondu depuis plus d'un mois et que l'herbe atteignait par endroits 40 centimètres de hauteur.

(suite page suivante)

Il ajoute que l'aérodrome était dépourvu de manche à air le jour de l'accident. Il avait estimé que le vent était calme avant d'entreprendre le vol.

Avec deux personnes à bord et les réservoirs pleins aux trois-quarts, l'avion était dans les limites de masse et de centrage autorisées. L'avion, le jour de l'accident, avait une masse inférieure d'environ 150 kg à la masse maximale autorisée au décollage. La distance au décollage (passage à 15 mètres) à la masse maximum, en conditions standards, pour ce type d'aéronef est d'environ 320 mètres. La distance de roulement est de 180 mètres.